<u>Compte rendu</u> <u>Réunion du Conseil Municipal du</u> 12 avril 2021

Visé par M. le Maire le : /04/2021

Le 12 avril 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet: fixation des taux des taxes directes locales

Compte tenu:

- de la situation économique générale, liée entre autres à la situation sanitaire (COVID 19),
- du besoin de financement du budget 2021,

le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des contributions directes pour l'année 2021, soit : taxe foncière bâti : 37.07 % (dont taux départemental 2020 : 21.90%) ; taxe foncière non bâti : 76.14%

Objet: vote du budget 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 741 975 € avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de 182 825 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 685 426.75 €. Les opérations nouvelles seront financées par les fonds propres de la commune (pas de recourt à l'emprunt).

Objet : lotissement Les Cuminaux : présentation du projet de découpage des lots

Compte tenu:

- de la surface à aménager,
- de la configuration des parcelles,
- des règles fixées par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme,
- des attentes des potentiels acquéreurs,

le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement (10 lots) du futur lotissement Les Cuminaux proposé par le cabinet AB2R et présenté par le Maire.

Objet : vente de biens privés de la Commune

Compte tenu:

- de la procédure ayant constaté la vacance des immeubles issus de la succession GENTE puis leur incorporation dans le domaine privé de la commune
- de l'absence d'intérêt spécifique pour la commune
- de la surface à céder
- de la faible valeur agricole des terres (prés ou pâtures, voire landes)
- de l'exploitation de ces terres par Monsieur PAYS, et avant lui son père, depuis de très nombreuses années sans discontinuité et en ayant pris en charge la taxe foncière (TFNB) le Conseil Municipal décide de céder à Monsieur Bernard PAYS, domicilié au village de DOLAISON, les parcelles issues de la succession vacante GENTE Pierre Auguste, à savoir :

Section	N° parcelle
Α	56, 70, 216, 228, 230, 242, 1046
В	1200

Le Conseil fixe le prix de cession à 500.00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à la signature de l'acte de vente et de toutes pièces liées à cette affaire.

Objet : devenir des parcelles cadastrées B n°1365 et 1366 (succession GENTE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes émanant de particuliers d'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1365 et 1366, sises dans le village d'EYCENAC, issues de la succession vacante GENTE.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire procéder à la sécurisation et au nettoyage de ces 2 parcelles. Leur éventuel aménagement fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion du Conseil.